

Forum Crans Montana : Cinq questions à Anas Doukkali

Publié par: [Saad Bouzrou](#)

Date: 18 mars, 2019



Par Saad Bouzrou

La session annuelle du Forum Crans Montana a ouvert ses travaux, vendredi 15 mars 2019 à Dakhla, sous le thème « *Bâtir une Afrique puissante et moderne au service de la jeunesse* ». Cette édition, la cinquième consécutive organisée dans la perle du Sud, a connu, dimanche 17 mars, la participation du ministre de la Santé, Anas Doukkali, venu débattre autour d'une thématique consacrée à « *la Couverture Santé Universelle et la Sécurité Sanitaire* ». Nous avons donc saisi cette occasion pour lui poser ces cinq questions :

1. La « couverture santé universelle » fait partie des sujets choisis par le Forum Crans Montana pour sa 5ème édition, quel bilan faites-vous après sa mise en œuvre au Maroc ?

Aujourd'hui, 62 % de la population marocaine dispose d'une Couverture Médicale de base (34% dans le cadre de l'AMO y compris les étudiants et 28% dans le cadre du RAMED). Le panier de soins, élargi et diversifié, inclut, entre autres, une longue liste de médicaments admis au remboursement et permet la prise en charge des affections lourdes et coûteuses. Une gamme importante de prestations liées à l'hospitalisation est concernée par l'application du tiers payant. L'ensemble de ces acquis ainsi que leurs bonnes pratiques doivent leurs avancées à une couverture médicale de base en voie d'élargissement à l'horizon 2025, à travers notamment la couverture des indépendants, en vue de tendre vers la couverture sanitaire universelle. C'est ainsi que pour atteindre 90% de la population couverte d'ici 2025, le Ministère de la Santé est actuellement en concertation avec les représentants des catégories socioprofessionnelles organisées et structurées pour la mise en œuvre de la loi 98-

15 relative à l'AMO des travailleurs non-salariés et qui constituent environ 33% de la population.

D'autre part, et suite aux directives Royales d'asseoir une politique nationale humaine, intégrée et globale relative à la migration, le Ministère de la Santé avec ses partenaires sectoriels, a proposé, et ce en conformité avec les exigences du droit international, une offre de soins intégrant le même paquet de soins, pour les migrants en situation régulière (50 000 couverts à fin 2018), les réfugiés et les demandeurs d'asile.

2. La réduction de la mortalité maternelle et infantile était au menu des débats. L'expérience marocaine en la matière pourrait être aujourd'hui exportable vers l'Afrique ?

Le Maroc aujourd'hui a accompli des progrès notables en matière de réduction du ratio de la mortalité maternelle et du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. En effet, entre 1992 et 2018 le ratio de MM a connu une diminution de 76% et particulièrement entre 2011 et 2018 où il a diminué de 35%. Le taux de mortalité des moins de 5 ans est passé de 91,6 en 1987 à 22,6 en 2018. Cette accélération n'est pas le fruit du hasard. C'est la conjugaison des efforts entre plusieurs acteurs et la convergence de l'allocation des ressources allant de la disponibilité des prestations et plateaux techniques de soins jusqu'à l'action sur les déterminants sociaux de la santé (eau potable, hygiène du milieu, éducation sanitaire...) en passant par la réduction de la barrière financière qui s'est matérialisée par la gratuité de la prise en charge de la femme enceinte et la généralisation de la couverture médicale de base.

Aujourd'hui, le Plan Santé 2025 continue dans la même dynamique et apporte des réponses concrètes pour l'accélération de cette réduction avec un modèle exportable. Il s'agit d'interventions caractérisées par 2 forces. D'une part, l'action sur les leviers d'efficacité qui sont la Consolidation des acquis (C1), le Ciblage (C2), le Continuum de soins (C3), le Compte à rendre (C4), la Contractualisation (C5), le Cadrage (C6) et la Créativité (C7). C'est un modèle où tous les leviers d'efficacité sont interdépendants et interpellent tous les acteurs. D'autre part, il est soutenu par une gouvernance loco régionale appelée « Task Force Régionale » qui dans le cadre de la régionalisation avancée adapte les orientations stratégiques gouvernementales avec son environnement particulier en met en œuvre des actions concrètes en faveur de la santé en général et de la mère et de l'enfant en particulier mettant l'accent sur la responsabilité de proximité.

Le Ministère de la Santé dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale a toujours appuyé les pays d'Afrique en matière de formation des futurs décideurs dans le cadre des masters de l'Ecole Nationale de Santé Publique ou dans avec le Centre Collaborateur de l'OMS relevant du CHU en matière de soins obstétricaux et néonataux d'Urgence. Dans le même esprit de collaboration le modèle marocain pour l'accélération de la réduction des mortalités maternelles et des enfants apporterait une grande valeur ajoutée aux pays qui l'importeront et le Ministère de la Santé reste disponible pour les accompagner à implanter ce modèle.

3. Le Forum attache également son attention à l'accès facile aux médicaments pour tous, où en est le Maroc ?

Le Ministère de la Santé a mis en place et a consacré plusieurs actions afin d'assurer l'accès aux médicaments :

1. La révision et la publication des textes réglementaires :

- Décret de fixation des prix des médicaments ;
- Décret de l'octroi des autorisations de mise sur le marché ;

- Décret sur la bioéquivalence
- Etc

2. La **baisse des prix** de plus de 2500 médicaments avec suppression de la TVA sur les médicaments dont le Prix Public de Vente (PPV) dépasse 994 DH. Une enquête sur l'impact du décret de fixation de prix est en cours de réalisation en collaboration avec l'OMS.

3. Une **étude sur l'accessibilité des médicaments** essentiels et génériques est en cours de réalisation en collaboration avec l'Union Européenne.

4. Renforcement de la **fabrication locale** ;

5. Promotion de prescription des médicaments génériques ;

6. Contrôle du marché des médicaments

- Contrôle de la fabrication, la distribution et la délivrance des médicaments par **l'inspection de la pharmacie**
- Surveillance et suivi de l'approvisionnement du marché national par l'**observatoire** national des médicaments et produits de santé
- Lutte contre la contrefaçon : le Maroc est signataire depuis 2012 de la convention **MEDICRIME**

7. Dans le **secteur public**:

- Adoption de **marchés cadres** (2019) ;
- Un **Système d'Information intégré** en cours d'expérimentation à la Division Approvisionnement ;
- La mise à jour de **la liste des médicaments et dispositifs médicaux essentiels (2017)** ;
- **Formation** des ressources humaines pharmaceutiques sur les méthodes quantification des besoins (2018) ;
- Projet **d'externalisation des activités de stockage et de distribution** au privé (2020) ;
- **Augmentation du budget** alloué à l'acquisition de médicaments et de matériel médical dans le secteur public (2 milliards de dirhams).

4. Après le succès récolté par l'intégration numérique au secteur financier et bancaire en Afrique, les projecteurs se tournent vers les systèmes de Santé. Comment penser le futur de la refonte technologique de la Santé au Maroc ?

La thématique du système d'information en santé constitue l'axe 23 du Plan Marocain Santé 2025 : « Instaurer un système d'information sanitaire intégré ».

L'intégration numérique au secteur de la santé s'articule autour des points suivants :

- Schéma directeur informatique ;
- Système d'Information décisionnel de la carte sanitaire ;
- Intégration du secteur privé ;
- Déploiement d'un dossier médical partagé ;
- Création d'un Data Center du Ministère de la Santé.

La mise en œuvre du volet numérique du Plan santé 2025 implique le déploiement d'un dispositif de pilotage fort mettant en œuvre un accompagnement au plus près du terrain.

Le déploiement rapide de solutions adaptées de numérisation des dossiers médicaux papiers devrait constituer un enjeu d'action prioritaire dans le contexte du projet de déploiement d'un DMP marocain.

Le recours à des solutions d'intelligence artificielle en santé implique la construction d'un cadre de régulation éthique positive. La transposition des « 5 clés de régulation de l'IA et de la robotisation en santé » dans le contexte marocain pourraient être engagée. La mise en œuvre d'un dispositif de « télémédecine de garantie humaine » dans un contexte de diffusion de la médecine algorithmique à l'échelle du continent africain constitue une piste à expertiser.

Le déploiement d'un Data Center national marocain pourrait s'accompagner d'une démarche de structuration de cahier des charges de référence et de solutions technologiques permettant de faciliter les traitements de données combinant des éléments cliniques et des éléments médico-administratifs (données de remboursement).

Le Plan santé 2025 marocain cible, à raison, le champ des fonctions-supports pour l'application de solutions d'IA (action 115 sur l'informatisation du cycle d'approvisionnement en médicaments et la digitalisation du système logistique de distribution). Cette action devrait s'accompagner d'une démarche d'ensemble d'anticipation et d'accompagnement à la transformation des métiers de la santé induite par la révolution numérique.

5. Cet événement auquel ont pris part des experts nationaux et internationaux des domaines de la santé publique, a été aussi consacré à la veille sanitaire. Peut-on parler aujourd'hui d'une amélioration des capacités du système de sécurité et de vigilance sanitaires des citoyens au Maroc ?

Véritable amélioration, du fait que nous sommes en train de passer d'une approche "surveillance épidémiologique" classique à une approche « veille sanitaire », avec utilisation de sources diversifiées d'information et de données et une meilleure réactivité du système de riposte.

En tant que Département en charge de l'application des dispositions du RSI, le Ministère de la Santé a mené à partir de juin 2016, et en parfaite collaboration avec l'OMS, un processus d'évaluation des capacités nationales dans ce domaine, ayant conduit à l'élaboration, dans un cadre participatif et sous le leadership du MS, d'un plan national de sécurité sanitaire visant à consolider les acquis et aller renforcer certains domaines, tels que la lutte contre les zoonoses et la menace de Résistance aux AntiMicrobiens.